



Rapport d'activité 2014

Table des matières

| | | |
|-------|-------------------------------------------------------------------------|----|
| I. | Mot du président | 3 |
| II. | Présentation | 4 |
| 1. | Introduction | 4 |
| 2. | La Fondation | 4 |
| 3. | Le Conseil de Fondation | 4 |
| 4. | L'équipe | 5 |
| III. | Les principales activités | 5 |
| 1. | La prise en charge des bénéficiaires | 5 |
| ○ | Les objectifs | |
| ○ | Les prestations | |
| ○ | A qui sont destinées les prestations de la Fondation | |
| ○ | Les modalités du suivi social dans un logement Apollo | |
| 2. | Les relations avec les gérances | 6 |
| 3. | Les collaborations institutionnelles | 7 |
| 4. | La promotion de la Fondation – les Assises du logement | 7 |
| 5. | Le rôle d'expert dans le domaine de l'accès et du maintien au logement | 7 |
| 6. | Le rôle d'Apollo dans la formation professionnelle | 8 |
| IV. | Le suivi des bénéficiaires, données chiffrées | 9 |
| V. | Situation individuelle et sociale des bénéficiaires de logements Apollo | 13 |
| VI. | Conclusion et perspectives 2014 | 14 |
| VII. | Comptes d'exploitation 2014 | 15 |
| VIII. | Annexes | 16 |
| 1. | Glossaire | 16 |
| 2. | Les prestations | 17 |
| ○ | Comptoirs du logement | |
| ○ | Relogement | |
| ○ | Maintien | |
| ○ | Suivi social dans le logement | |
| 3. | Les gérances | 21 |

I. Mot du Président

Plus les années passent et plus la problématique de l'accès et du maintien dans un logement reste une préoccupation importante pour une grande partie des vaudois. Dans ce contexte, la Fondation Apollo a toujours plus de raisons d'exister.

Si Apollo trouve toujours des logements disponibles, si des solutions permettent d'éviter les expulsions, le manque de disponibilité de logements amène à des situations complexes à gérer. En effet, le taux d'effort consenti pour le logement augmente chaque année. L'analyse des situations financières des bénéficiaires de la Fondation Apollo doit permettre de consacrer une part toujours plus importante au loyer. Nous ne pouvons que constater que le marché ne se régule pas. Le manque chronique de construction de logements adaptés, les loyers excessifs, ont, au-delà de l'impact sur les revenus des individus et des familles, un impact sociétal important.

Quelques soient les sources de revenus, la capacité financière actuelle mais aussi future doit être prise en compte dans le choix d'un appartement. Dans ces conditions, il n'est pas rare que les besoins, même minimums, des individus mais surtout des familles doivent être vus à la baisse. Le logement est un besoin fondamental, sans lui pas d'existence propre, pas de sécurité indispensable à la stabilisation d'une situation. Bref, sans logement, il est complexe de se projeter dans un avenir serein. Lorsque le logement est inadapté les mêmes difficultés apparaissent avec le temps.

Les collaboratrices et collaborateurs de la Fondation Apollo œuvrent chaque jour dans ce but : permettre l'accès ou le maintien dans un logement correspondant aux besoins de l'individu ou de la famille.

Les contacts pris en 2014 ont permis la mise en place d'un contrat de prestation avec la commune de Montreux et d'envisager pour 2015 une extension sur l'Est vaudois et le Nord vaudois. Ainsi, Apollo parti d'un besoin de la Riviera, et plus particulièrement de Vevey, étend son champs d'activité grâce à la crédibilité de son action et de ses engagements avec les partenaires ; communes, gérances, institutions.

Dans les prévisions 2015 et au vu des projets, Apollo va proposer 4 à 6 emplois supplémentaires à Vevey. Un projet de locaux en partage devrait permettre l'installation d'une dizaine d'emplois. D'une action orientée logement, Apollo s'inscrit comme un acteur social et économique de Vevey et de sa région.

Pour continuer son action tout en restant fidèle au principe d'éviter l'extension non contrôlée par le fait des glissements des baux – reprise des baux au nom des bénéficiaires après une période d'environ 2 ans – la Fondation Apollo sollicite de nombreux donateurs et institutions afin de consolider son assise financière. Chaque contribution est la bienvenue.

Chaque année est un nouveau défi pour Apollo et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs s'emploient quotidiennement à sa réussite.

Lionel Girardin, Président



II. Présentation

1. Introduction

Créée en novembre 2010, la Fondation Apollo a ouvert ses portes le 1er février 2011 à Vevey, dans le contexte de crise du logement qui touche le canton de Vaud. Elle a pour objectif d'aider les personnes qui connaissent, pour des raisons financières ou sociales, des difficultés à trouver et/ou à conserver un logement stable. Financée initialement par la commune de Vevey et l'Etat de Vaud, la Fondation mène différentes actions pour exporter son concept à d'autres communes et villes vaudoises.

Après 4 années d'existence, Apollo dresse un bilan très positif de ses activités. Suite à un appel d'offres, elle obtient fin 2014 un mandat du canton pour étendre ses prestations à d'autres régions, dont le Nord Vaudois. Des contacts ont par ailleurs été pris pour ouvrir une antenne sur le Chablais. Elle est ainsi reconnue comme experte sur la question du soutien à l'accès au logement. Cette marque de confiance vient s'ajouter aux succès rencontrés auprès des communes de la Tour-de-Peilz (fin 2012), et de Montreux (mai 2014). Ces dernières ont confirmé leur intérêt pour le travail de la Fondation et bénéficient toutes aujourd'hui de ses services.

2. La Fondation

Apollo est une structure dont la forme juridique est celle d'une Fondation d'intérêt public. Lors de sa création, elle a été financée à parts égales par la Commune de Vevey et par le SPAS¹. Une partie des financements octroyés par Vevey ont été consacrés à la constitution d'un « fonds de rénovation » afin de permettre la remise en état rapide d'un logement en cas de dégâts causés par un locataire.

3. Le conseil de Fondation

L'organe décisionnel et stratégique de la Fondation Apollo est un Conseil de Fondation composé de sept membres :

Membres issus du milieu économique :

- **Lionel Girardin**, président, Directeur administratif adjoint PMU/DUMSC
- **Julien Volet**, vice-président, directeur des agences Domicim Riviera, Vevey et Montreux
- **Maître Yvan Leupin**, notaire à Vevey
- **Henri-Louis Moret**, directeur-adjoint de l'UBS à Vevey

¹ Abréviations dans le glossaire en annexe

Membres issus des milieux politiques et institutionnels :

- **Annick Vuarnoz**, municipale, Direction des affaires sociales et familiales de Vevey
- **Christophe Gerber**, secrétaire, chef du Service de la Direction des affaires sociales et familiales de la Commune de Vevey
- **Gilles Altermath**, chef du Service de la Direction des finances de Vevey

4. L'équipe

L'équipe est composée de cinq professionnels :

- Rachèle Féret, responsable de la Fondation à 80 %
- Séverine Weber, travailleuse sociale à 100 %
- Gioacchino Peroni, travailleur social à 80 %
- Patricia Pilet, assistante administrative à 70%
- Colette Brunet, secrétaire en programme d'emploi temporaire

III. Les principales activités

1. La prise en charge des bénéficiaires

Les objectifs

La Fondation a pour objectifs d'aider des personnes qui connaissent, pour des raisons financières ou sociales, des difficultés à trouver et/ou à conserver un logement stable. Il s'agit d'offrir un soutien et des conseils à des personnes en recherche de logement. L'accompagnement a pour but de favoriser l'acquisition de compétences afin de renforcer la capacité des bénéficiaires à trouver un logement ou à maintenir un habitat stable. Un des moyens est la possibilité de prendre des baux au nom de la Fondation, assortis d'un contrat de collaboration d'une durée variable en fonction de la situation des bénéficiaires. La Fondation veille à ce que le loyer soit payé et assure le suivi social des locataires. En collaboration avec le réseau social régional et par des entretiens réguliers, le suivi vise à travailler avec les bénéficiaires les comportements qui pourraient entraver la prise d'un bail ou conduire à une expulsion. Il s'attache également à mettre en place une gestion autonome du budget et à soutenir la réinsertion sociale et professionnelle. L'objectif est d'améliorer la situation du bénéficiaire afin de lui permettre d'obtenir le bail de son logement à son propre nom.

Les prestations²

La prise en charge Apollo comporte trois prestations principales :

- **Les comptoirs du logement**
- **La prestation de relogement**
- **La prestation de maintien dans le logement en cas de risque d'expulsion.**

A qui sont destinées les prestations de la Fondation ?

Notre spécificité consiste dans l'universalité de l'accès à nos prestations. Elles s'adressent à toute personne quelles que soient la composition de la cellule familiale et la structure des revenus.

Les comptoirs du logement s'adressent donc à toute personne en recherche d'appartement. Ces personnes sont dénommées des usagers de nos prestations.

Les prestations de relogement avec un bail au nom de la Fondation, sont destinées à des personnes et familles sans logement, vivant dans un appartement inadéquat ou menacées d'expulsion. Ce sont nos bénéficiaires.

Le domicile légal de ces personnes doit être situé à Vevey ou dans une commune adhérente à nos prestations, idéalement depuis 2 ans.

Elles sont de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis de séjour B ou C.

Les modalités du suivi social dans un logement Apollo³

Le suivi est individualisé, adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires. L'objectif est d'améliorer la situation du bénéficiaire pour lui permettre d'obtenir un bail à son nom. Par des entretiens réguliers, le suivi vise à réguler les facteurs qui pourraient entraver la mise à disposition d'un appartement ou conduire à une expulsion. Il s'attache à mettre en place une gestion du budget autonome et responsable et d'acquérir et développer des ressources sociales et personnelles pour vivre en location.

L'accompagnement à domicile prend fin lorsque le bénéficiaire a retrouvé une situation stable au niveau du logement et qu'un bail a pu être signé à son nom.

2. Les relations avec les gérances⁴

Les gérances sont nos partenaires privilégiés. Notre visibilité doit être claire dans nos pratiques et nos prestations.

Les baux que nous avons signés ont été obtenus auprès de 20 gérances implantées sur la Riviera et Lausanne, ainsi que deux propriétaires privés.

² Les fiches techniques des principales prestations sont décrites en annexe

³ Les modalités de suivi en appartement sont précisées en annexe

⁴ Les partenariats avec les gérances figurent en annexe

La Fondation n'avance pas de garanties de loyer, car cela aurait pour conséquence d'immobiliser une part importante des montants octroyés par nos contributeurs, pour un but qui n'est pas celui déterminé initialement.

Les gérances acceptent des lettres de garantie de la Fondation. En effet, nous garantissons les paiements des loyers mais également les éventuels travaux de remise en état.

3. Les collaborations institutionnelles

Nous relevons que les collaborations institutionnelles sont fondamentales au bon déroulement du suivi à domicile de nos bénéficiaires. Nous collaborons de manière soutenue avec les structures médicosociales de la région.

Nous participons également à un *groupe de travail logement* cantonal, initié par le SPAS. Il s'agit d'une plateforme d'échanges et de réflexions qui réunit les responsables des structures spécialisées dans le logement à caractère social. Ces séances nous permettent de partager notre expérience de terrain tout en enrichissant nos perspectives par des pratiques différentes. Ce groupe travaille en relation avec les autorités cantonales et communales dans le but d'orienter les politiques du logement et préavisier sur les nouveaux projets.

Nous avons également collaboré à un groupe de travail sur la problématique du passage de bail institutionnel au nom du locataire. En partenariat avec l'USPI, trois structures sociales (Apollo, Caritas et la Fondation du Relais ont définis des critères et modalités afin de faciliter un transfert de bail au nom du locataire. Dans la mesure du possible, l'USPI interviendra auprès du bailleur afin de promouvoir ce transfert.

4. La promotion de la Fondation Apollo

Les Assises du logement 2014

Dès la création d'Apollo est apparue la volonté de mettre sur pied une journée de réflexions, d'échanges et de rencontres entre les principaux acteurs agissant dans le domaine du logement.

En 2014, les 4^{èmes} Assises du Logement ont réuni près de 120 participants. Placée sous le thème « Quels logements après la votation du 9 février 2014 », la manifestation a réuni des professionnels du domaine social et médical, des administrations, des milieux politiques et de l'immobilier durant une journée, le 27 novembre au Montreux Music and Convention Center (2M2C).

La manifestation comportait une matinée réservée aux professionnels, avec au programme, trois ateliers à thème. Trois grandes thématiques ont été traitées au cours des ateliers par des intervenants provenant de différents univers professionnels.

La deuxième partie de journée était consacrée à une conférence suivie d'une table ronde.

5. Le rôle d'expert dans le domaine de l'accès et du maintien au logement

Les nombreuses sollicitations dont nous avons fait l'objet témoignent de la pertinence de notre action. Notre spécificité, qui nous conduit à intervenir auprès de personnes aux situations sociales très diverses, ainsi que notre expérience, nous permettent aujourd'hui de nous exprimer en tant qu'expert et d'apporter notre vision et nos conseils.

En 2014, nous sommes intervenus dans toutes les régions du canton. Dans l'Ouest, nous avons été invités à participer à la Plateforme logement, initiée par les Municipaux des Affaires sociales.

Dans le Nord, des « Café-Contact » entre professionnels du domaine du social sont organisés à Yverdon. Nous sommes intervenus pour présenter la Fondation et ses activités.

Dans l'Est, la commune d'Aigle, représentée par sa Municipalité, nous a invités afin de présenter nos activités et nous mettrons en place un partenariat avec cette commune pour 2015.

D'autres communes nous ont sollicités pour des conseils ou une présentation. C'est le cas de Bussigny, qui s'intéresse à nos prestations, ainsi que Renens et Rolle.

L'office fédéral du logement a également mis sur pied un groupe de réflexion sur la question de l'accès et du maintien au logement. Réunissant des experts de terrain, la fondation Apollo est la seule structure romande à être représentée.

6. Le rôle d'Apollo dans la formation continue des professionnels

Apollo intervient régulièrement dans la formation continue des assistants sociaux, sur mandat du SPAS. Deux sessions de cours par an ont lieu et sont l'occasion d'aborder la problématique de l'accès et du maintien dans le logement. Une grande part est laissée à la question des expulsions et des outils à disposition pour éviter la rue à des familles impliquées dans un processus d'expulsion.

IV. Le suivi des bénéficiaires, données chiffrées pour 2014

Le suivi des bénéficiaires, données chiffrées

En 2014, nous avons rencontré 248 personnes ou familles issues des communes de Vevey, Montreux et la Tour-de-Peilz en recherche de logement. La demande initiale des personnes venues en demande d'admission est de trouver un nouveau logement stable ou d'éviter une procédure d'expulsion. Les personnes reçues en demande d'admission sont orientées principalement par les partenaires du réseau social. Toutefois, certaines sont orientées par des connaissances. La visibilité médiatique de la Fondation nous amène également des demandes.

Les appartements Apollo

Pour l'année 2014, nous comptabilisons 25 nouveaux appartements dont le bail est au nom de la Fondation Apollo. Nous avons contracté 21 nouveaux baux et évité l'expulsion de 4 familles en prenant un bail au nom d'Apollo. Nous avons mis en place un suivi social pour chaque occupant de nos appartements. A fin 2014, le nombre de baux au nom de la Fondation s'élève à 76.

Les glissements de baux

A ce jour, 15 ménages ont obtenu un bail à leur nom.

Afin de préserver les bonnes relations avec les gérances et la légitimité du travail de la Fondation, nous proposons des glissements de baux uniquement lorsque nous pouvons apporter les arguments d'une amélioration de la situation des bénéficiaires. Les contacts fréquents que nous avons eus avec les gérances nous confortent dans ce choix. Il se produit donc parfois une prolongation du contrat de suivi.

Une difficulté majeure apparaît dans le processus de glissement de bail : la constitution d'une garantie de loyer, voire l'acquisition d'une part sociale par le locataire. En effet, la Fondation Apollo n'avance pas les garanties de loyer pour les appartements dont le bail est à notre nom. Notre expérience démontre qu'il n'est plus envisageable d'obtenir une garantie de loyer pour un logement par une société de cautionnement, si le demandeur fait l'objet de poursuites. Cet état de fait retarde nos démarches car des solutions alternatives doivent être trouvées. En ce sens, nous proposons aux locataires concernés de débiter une épargne auprès d'Apollo. Nous avons mis en place un fond spécifique qui permettra aux locataires de compléter leur épargne et d'ouvrir un compte bancaire de garantie de loyer.

| Demandes d'admission 2014 | |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Vevey | 113 |
| La Tour de Peilz | 48 |
| Montreux | 87 |
| Total | 248 |
| Nouveaux baux captés en 2014 | |
| Baux Apollo Accès Vevey | 10 |
| Baux Apollo Maintien Vevey | 1 |
| Baux Apollo Accès Montreux | 4 |
| Baux Apollo Maintien Montreux | 3 |
| Baux Apollo Accès La Tour-de-Peilz | 7 |
| Nouveaux baux Apollo 2014 | 25 |
| Total des baux Apollo à fin 2014 | |
| Accès | 64 |
| Maintien | 12 |
| Total des baux Apollo à fin 2014 | 76 |
| Glissement de bail au nom du locataire depuis 2013 | |
| Glissement de bail au nom du locataire | 15 |
| Taux de rotation dans les appartements | 10/ans |
| Taux de rotation à plein régime | 20/ans |

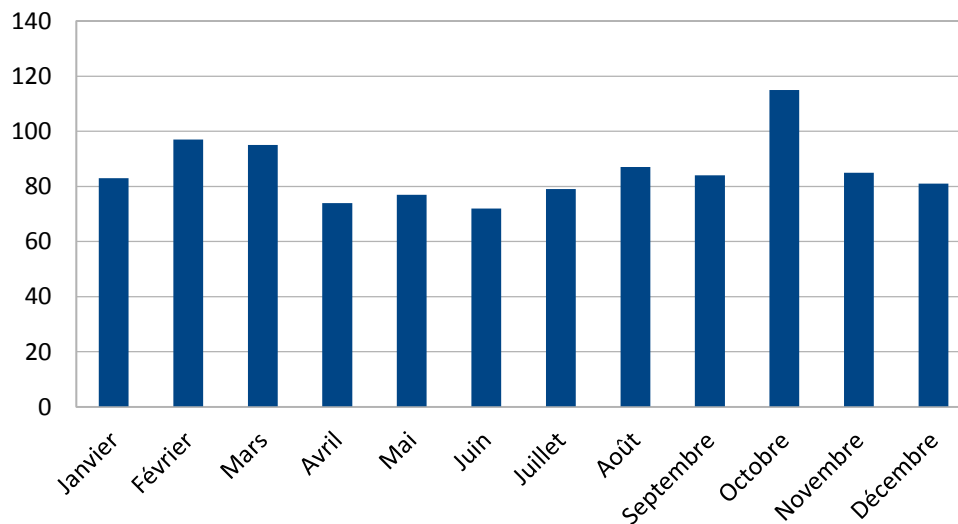
Les comptoirs du logement en 2014

Nos comptoirs du logement organisés deux fois par semaine sont largement fréquentés par les habitants de la Riviera, du Chablais ainsi que parfois par des personnes domiciliées dans d'autres régions. L'objectif de ces comptoirs est de permettre aux usagers de trouver un bail à leur nom.

Tout en favorisant l'autonomie, il s'agit de permanences mises en place afin que nos usagers puissent effectuer leurs recherches de logements dans des conditions optimales. Nous mettons à disposition une liste logements vacants proposés sur les différents supports d'offres. Les usagers sont soutenus dans leur recherche en fonction de leurs moyens propres. Nous les conseillons et les aidons à élaborer leur dossier de présentation ainsi que rédiger une lettre d'accompagnement pour les gérances.

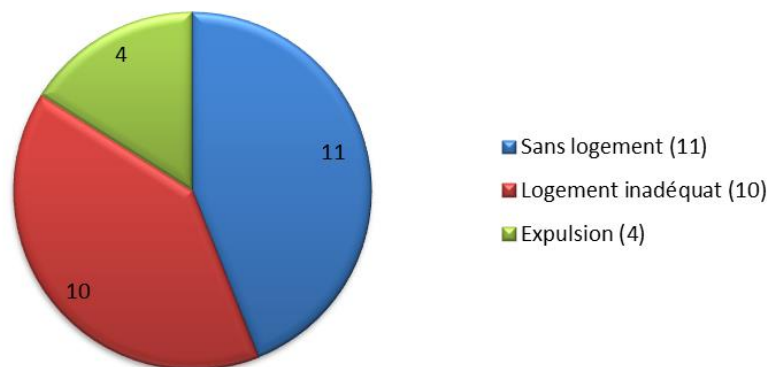
Fréquentation des comptoirs du logement en 2014

Durant l'année 2014, 1'029 personnes ont fréquenté les comptoirs du logement. Nos permanences ont lieu deux fois par semaine.



Concernant les personnes qui occupent un appartement Apollo

Le tableau ci-dessous illustre leur situation au moment de la demande d'admission :



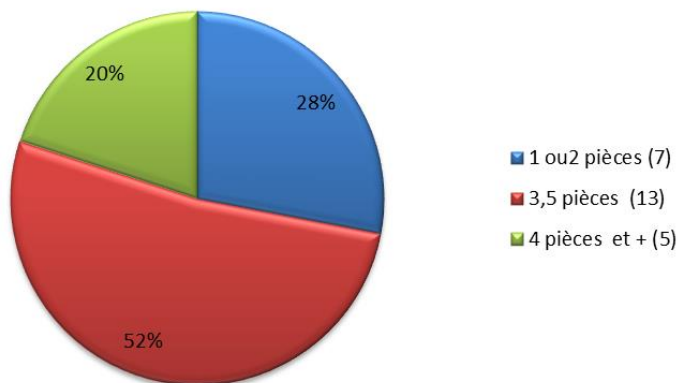
Les personnes sans logement étaient logées dans des structures d'hébergement d'urgence, à l'hôtel, dans la famille ou chez des amis.

Un **logement inadéquat** est un logement inadapté au revenu ainsi qu'à la structure de la famille (souvent suite à une séparation). Parfois, il s'agit d'un logement insalubre.

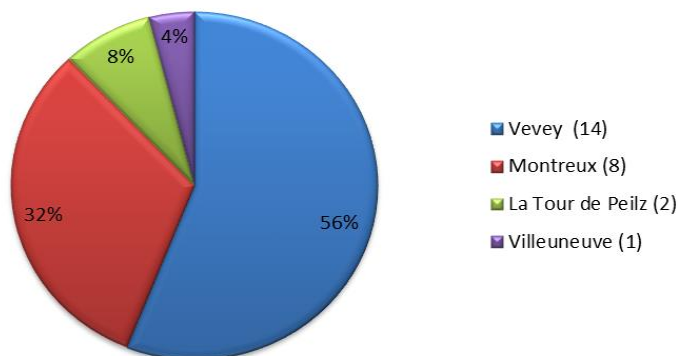
Quant aux **situations d'expulsion**, elles sont dues souvent à des défauts de paiement de loyer, mais également à des problèmes de comportement, ou à des rénovations lourdes de l'objet loué n'impliquant pas la responsabilité du locataire. Il s'agit également de situations de perte de garant ou de sous-locations abusives conduisant à une sortie immédiate du logement.

Le type et la taille des logements

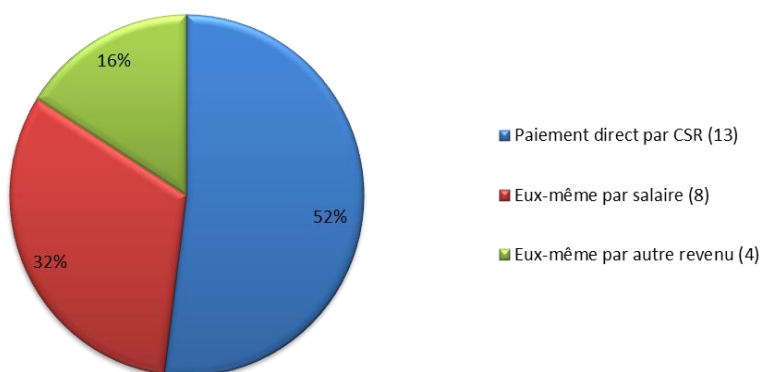
Ils dépendent bien évidemment du revenu du ménage et de sa composition.



Situation géographique des logements



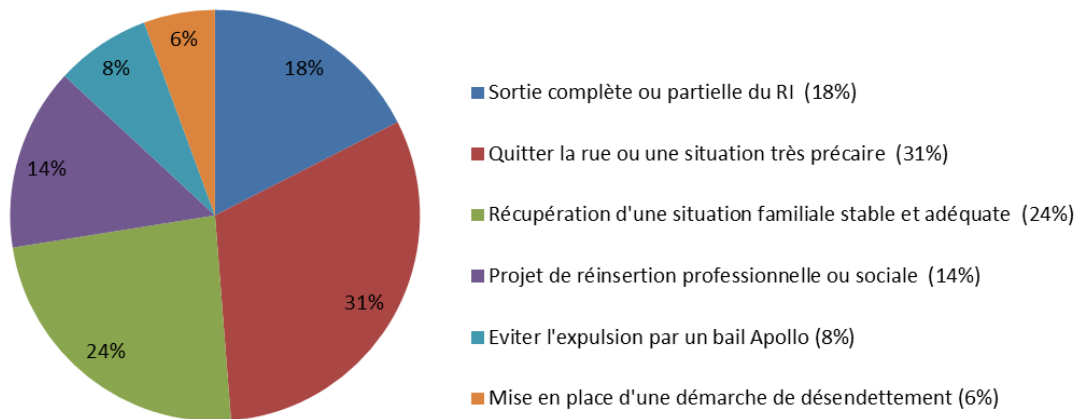
Revenus et modalités de paiement du loyer



Les bénéficiaires assument eux-mêmes intégralement les coûts de location de leur appartement. Les loyers sont payés directement à la gérance. La Fondation Apollo assure la vérification du paiement des loyers et intervient en cas de retard.

Situation individuelle et sociale des bénéficiaires des 76 logements Apollo

Le tableau suivant illustre les changements significatifs survenus parmi les locataires de nos logements (plusieurs changements sont possibles pour chaque locataire) :



V. Conclusion et perspectives 2015

Nos activités s'inscrivent dans la continuité, toutefois nous relevons que notre structure fait preuve d'un réel dynamisme dans la mise en place de nouveaux projets. Notre forme juridique et notre petite taille nous permettent de nous adapter aux nouveaux défis et d'apporter des solutions pratiques dans un temps très rapide.

Au niveau cantonal, le SPAS réfléchit à un projet cantonal global de mesures d'accès et de maintien au logement destinées aux personnes en difficulté sociale. Nous avons participé à de nombreuses séances de réflexion et avons répondu à l'appel d'offre du canton en proposant un projet d'antennes Apollo dans différentes régions. Une réponse du canton nous est parvenue en automne afin que nous puissions développer nos prestations dans le Nord-Vaudois et y ouvrir un bureau en 2015.

De plus, la Commune de Montreux envisage de mettre en gestion par la Fondation une grande maison à Clarens. Nous leur avons soumis un projet de logements communautaires à vocation socioéducative.

Fortement liée aux prestations de la Fondation, cette maison devrait permettre d'héberger sur une période déterminée des personnes sans logement et les amener à mettre en place des démarches en vue d'une plus grande autonomie et la prise d'un logement stable.

Elle devrait voir le jour en 2015.

Nous poursuivrons nos démarches en vue de faire passer les baux au nom de nos locataires. Nous relevons que nos contrats de suivi social ont une durée de deux ans. Nous avons constaté qu'un des écueils dans ce processus est l'impossibilité de faire appel à une société de cautionnement lorsque notre bénéficiaire a des dettes. C'est pourquoi, dès 2014, nous avons mis en place un système de cautionnement social afin de palier à cette difficulté.

VII. Comptes d'exploitation 2014

| Produits | 2014 |
|-------------------------------------|-------------------|
| Subvention Etat de Vaud | 198 200.00 |
| Subvention Ville de Vevey | 155 000.00 |
| Prestations diverses | 172 842.40 |
| Revenus manifestations | 6 600.00 |
| Remboursement avances bénéficiaires | 29 990.05 |
| Produits divers | 5 866.30 |
| Total des produits | 568 498.75 |
| Charges | |
| Frais obtention logements | 33 460.35 |
| Salaires | 274 478.00 |
| Charges sociales | 50 746.70 |
| Frais du personnel | 37 088.50 |
| Loyer, électricité | 30 708.30 |
| Frais entretien locaux | 10 773.20 |
| Frais entretien matériel | 18 733.52 |
| Frais de bureau | 1 938.15 |
| Téléphones | 10 653.40 |
| Journaux | 778.00 |
| Publicité, manifestation | 5 714.90 |
| Honoraires | 40 990.85 |
| Assurances | 439.70 |
| Frais du Conseil | 1 304.00 |
| Frais financiers | 226.80 |
| Charges fiscales | 818.00 |
| Attribution réserves | 18 000.00 |
| Amortissements | 2 570.00 |
| Total des charges | 539 422.37 |
| Résultat de l'exercice | 29 076.38 |

VIII. Annexes

1. Glossaire

AACTS : Addiction, Action Communautaire, Travail Social à Vevey

AI/PC : Assurance Invalidité et Prestations Complémentaires

L'ASLOCA : Association Suisse des LOCAtaires

Caritas : Œuvre d'entraide et service social privé ouvert à toute personne en difficulté

CMS : Centre Médico-Social

Le Hublot : Structure nocturne d'hébergement d'urgence à Vevey, géré par Caritas

CSI : Centre Social intercommunal

Ginkgo : programme destiné aux jeunes en difficulté habitant Vevey

L'OSEO : Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière

PMU/DUMSC: Policlinique Médicale Universitaire/Département universitaire de médecine et santé communautaires

RI : Revenu d'Insertion

SPAS : Service de Prévoyance et d'Aides Sociales du Canton de Vaud

Tem Accent : suivi de jeunes adultes durant leur formation professionnelle et au bénéfice d'une bourse

L'URT : Unité de Réhabilitation Thérapeutique de la Fondation de Nant

USPI : Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier

2. Les prestations

Comptoirs du logement

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Public cible |
| Toute personne connaissant des difficultés d'accès au logement. |
| 2. Objectif |
| Favoriser l'acquisition de compétences afin de renforcer la capacité à trouver un logement. Présenter un dossier d'inscription complet et à jour, lettre de motivation. |
| 3. Description de la prestation |
| Séance d'informations collective. Ateliers de recherche de logement. Soutien et appui des bénéficiaires dans leurs recherches de logement. <ul style="list-style-type: none">- Accès à internet et aux différents supports d'offres.- Aide à la constitution d'un dossier d'inscription et d'une lettre de motivation.- Préparation des visites d'appartements. |
| 3. Outils |
| Salle informatique ouverte deux demi-journées par semaine, entretiens individuels pour les questions spécifiques. <ul style="list-style-type: none">- accès le plus large possible aux offres d'appartements en mettant à disposition tous les outils de recherche : internet, journaux, liste des gérances.- Soutien des personnes dans leurs recherches. |
| 4. Encadrement |
| L'encadrement est assuré par des travailleurs sociaux en collaboration avec des professionnels du réseau médico-social de la région pour des orientations spécifiques. Le suivi est adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires. |
| 6. Durée de la prestation |
| 6 mois, renouvelable après une évaluation sociale. |
| 7. Processus et conditions |
| Premier entretien collectif. Accepter les conditions de suivi social Apollo. Collaborer avec les professionnels des réseaux impliqués dans la recherche de logements. |

Relogement

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Public cible |
| Personnes et familles sans logement ou dans un logement inadéquat, dont le domicile légal est à Vevey ou la Tour-de-Peilz, idéalement depuis 2 ans. Suisses ou permis de séjour B ou C. |
| 2. Objectif |
| Permettre aux bénéficiaires connaissant des difficultés à se loger d'accéder à un logement stable. Le moyen privilégié est de signer des baux au nom de la Fondation et mettre les appartements à disposition de nos bénéficiaires en assurant un suivi social à domicile. |
| 3. Description de la prestation |
| Soutien et appui des bénéficiaires dans leurs recherches de logement. Les bénéficiaires font eux-mêmes les recherches de logement. <ul style="list-style-type: none">- Accès à internet et aux différents supports d'offres.- Aide à la constitution d'un dossier d'inscription, préparation des visites d'appartements. Mise à disposition contractuelle d'un logement. <ul style="list-style-type: none">- Bail au nom de la Fondation.- Suivi social dans l'appartement.- Possibilité de reprise de bail par le locataire. |
| 3. Outils |
| Les suivis individuels à Apollo et/ou les visites à domicile. <ul style="list-style-type: none">- Entretien individuel et bilan social, orientation dans le réseau- Salle informatique ouverte deux demi-journées par semaine. Le partenariat avec les gérances. <ul style="list-style-type: none">- Prise de bail au nom de la Fondation, assortie d'un contrat à durée déterminée. |
| 4. Encadrement |
| L'encadrement est assuré par des travailleurs sociaux, en collaboration avec des professionnels du réseau médico-social de la région pour des orientations spécifiques. Le suivi est adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires. |
| 6. Durée de la prestation |
| Les contrats de suivi dans les appartements au nom de la Fondation ont une durée de deux ans, renouvelables si nécessaires après une évaluation sociale. |
| 7. Processus et conditions |
| Demande d'admission préalable. Accepter les conditions de suivi social Apollo. Collaborer avec les professionnels des réseaux impliqués dans la recherche de logements. |

Maintien dans le logement en cas de risque d'expulsion

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Public cible |
| Personnes et familles menacées d'expulsion, dont le domicile légal est à Vevey et la Tour-de-Peilz, idéalement depuis 2 ans. Suisses ou permis de séjour B ou C. |
| 2. Objectif |
| Reprendre les baux au nom de la Fondation pour des personnes menacées d'expulsion et assurer un suivi social dans l'appartement. |
| 3. Description de la prestation |
| Mise en place de mesures auprès des acteurs concernés (gérances, services sociaux, Justice de Paix) afin d'éviter l'expulsion. Prise de bail au nom de la Fondation. <ul style="list-style-type: none">- Suivi social dans l'appartement.- Possibilité de reprise de bail par le locataire. |
| 3. Outils |
| Evaluation sociale. Partenariat avec les gérances. Partenariat avec les services sociaux. Suivi à domicile afin de développer les compétences sociales et personnelles pour vivre en location. |
| 4. Encadrement |
| L'encadrement est assuré par des travailleurs sociaux en collaboration avec des professionnels du réseau médico-social de la région pour des orientations spécifiques. Le suivi est adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires. |
| 6. Durée de la prestation |
| Les contrats de suivi dans les appartements au nom de la Fondation ont une durée de deux ans, renouvelables si nécessaires après une évaluation sociale. |
| 7. Processus et conditions |
| Demande d'admission préalable. Accepter les conditions de suivi social Apollo. Collaborer avec les professionnels des réseaux impliqués dans la recherche de logements. |

Suivi social dans un logement Apollo

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Public cible |
| Personnes et familles dont le bail est au nom de la Fondation Apollo. |
| 2. Objectif |
| Acquérir et développer des compétences sociales et personnelles pour vivre en location. Améliorer la situation du bénéficiaire pour lui permettre d'obtenir un bail en son nom propre. |
| 3. Description de la prestation |
| Suivi social et éducatif individualisé dans l'appartement. Travail sur les notions de comportements qui pourraient entraver la mise à disposition d'un logement ou conduire à l'expulsion. Collaboration avec le réseau médico-social pour les orientations spécifiques. |
| 3. Outils |
| Entretiens réguliers à domicile. Partenariat avec les services médico-sociaux. <ul style="list-style-type: none">- Gestion du budget.- Désendettement.- Travail sur le comportement. Partenariat avec les gérances <ul style="list-style-type: none">- Possibilité de faire glisser le bail. |
| 4. Encadrement |
| L'encadrement est assuré par des travailleurs sociaux, en collaboration avec les professionnels du réseau médico-social de la région, pour des orientations spécifiques. Le suivi est adapté aux besoins et aux capacités des bénéficiaires. |
| 6. Durée de la prestation |
| Les contrats de suivi dans les appartements au nom de la Fondation ont une durée de deux ans, renouvelables après une évaluation sociale. |
| 7. Processus et conditions |
| Demande d'admission préalable. Accepter les conditions de suivi social Apollo et collaborer avec le réseau. Habiter un logement mis à disposition par la Fondation Apollo. |

3. Les gérances

| Gérances | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|
| Domicim | 6 | 5 | 2 | 4 |
| Bernard Nicod Vevey | 2 | 4 | 1 | 4 |
| Bilfinger | 2 | 2 | 1 | 2 |
| La Couronne Vevey | 4 | 1 | | 2 |
| L'Arcade Corsier-sur-Vevey | 2 | 1 | | 1 |
| De Rahm Lausanne | 2 | | 1 | |
| DHR Lausanne | 2 | | | |
| Publigroupe Lausanne | 1 | | | |
| Livit Lausanne | 1 | | | |
| Les Retraites Populaires Lausanne | 1 | 1 | | 1 |
| Foncia | 1 | | 1 | 2 |
| Regie Duboux | | 1 | | |
| M&B | | 2 | | |
| Rilsa | | 1 | | 1 |
| Graber Genève | | 1 | | |
| Wincasa | | 1 | | |
| Regie du Croset | | | | 2 |
| Regie du Rhone | | | | 1 |
| Deneréaz | | | | 1 |
| Gendre & Emonet | | | | 2 |
| Régie Galland | | | | 1 |
| Zimmermann | | | | 1 |
| Propriétaires | | | 2 | |
| | 24 | 20 | 8 | 25 |